**Guide d’utilisation IRDP**

Pour usage interne SPSTI, ne pas diffuser

1. Contexte

L’indice de risque de désinsertion professionnel (IRDP) a été créé dans le cadre d’un projet de recherche à partir de l’analyse d’une base de données d’un service de santé au travail interentreprise (SPSTI) sur des visites sur une année (2023-2024).

Celui-ci a été conçu avec pour caractéristiques d’être basé uniquement sur des données recueillies au quotidien par les professionnels de l’équipe pluridisciplinaire sur le dossier médical en santé au travail (DMST), sans recueil de données supplémentaires, tout en étant partageable et reproductible au maximum. Cela nécessite donc un travail sur la qualité et l’exhaustivité des données recueillies par les professionnels dans le SPSTI.

L’IRDP a été conçu pour être un **outil d’aide au repérage** de la désinsertion professionnelle à un **niveau collectif** (sur des grandes bases de données). Il peut être calculé à partir du DMST dès lors que le salarié ou la salariée a été vu au moins une fois et sans nécessairement sa présence. Il ne doit pas être substitué au jugement du professionnel de santé au travail, mais peut l’aider dans l’orientation et l’organisation de son activité en matière de prévention de la désinsertion professionnelle.

1. Méthodologie
   1. Exclusion

Lors du développement de l’IRDP certaines données ont été exclues. Ainsi celui-ci ne peut pas être calculé dans les situations suivantes (il faut les exclure de l’analyse) :

* Age >62 ans
* PCS-ESE commençant par « 1 » (agriculteurs)
* Salariés avec des contrats non-CDI ou non-fonctionnaire (CDD, intérim, alternant, stagiaire, contrat aidé, dirigeant non salarié, indépendant , saisonnier, Intermittent)
  1. Variables d’intérêts

Les données suivantes sont utilisées pour le calcul de l’IRDP :

* Age
* Sexe
* PCS-ESE 2017 à un chiffre,
* Type de contrat
* Thésaurus des expositions professionnelles 2023 en sous-classe (posture, travail avec force…)
* Codification CIM-10 par chapitre i.e. la 1ère lettre (Troubles mentaux et du comportement…)

1. Score IRDP
   1. Calcul IRDP

La formule de calcul de l’IRDP est la suivante :

Où :

* = score total
* = âge du salarié à la date de calcul de l’IRDP
* = 1 si c’est une femme ou 0 sinon
* = 1 si le code CSP à un chiffre est 5 (employé) ou 0 sinon
* = 1 si le code CSP à un chiffre est 6 (ouvriers) ou 0 sinon
* = 1 si tye de contrat est titulaire de la fonction publique ou 0 sinon
* = 1 si un codage de CIM chapitre F est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de CIM chapitre G est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de CIM chapitre I est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de CIM chapitre M est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de thésaurus sous-classe « travail en force » est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de thésaurus sous-classe « posture » est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de thésaurus sous-classe « exigence inhérente à l’activité » est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de thésaurus sous-classe « organisation fonctionnelle de l’activité » est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de thésaurus sous-classe « vibration mécanique » est retrouvé ou 0 sinon
* = 1 si un codage de thésaurus sous-classe « onde sonore » est retrouvé ou 0 sinon
  1. Interprétation IRDP

L’interprétation de l’IRDP est présentée sur la Figure 1. Deux seuils S1 et S2 ont été identifiés permettant de favoriser d’un côté la sensibilité et de l’autre la spécificité de détection de la désinsertion professionnelle. Ainsi 3 catégories ont pu être définies à partir de ces deux seuils.

* Y < S1 → *Probabilité Faible* de désinsertion professionnelle
* S1 < Y < S2 → *Probabilité Intermédiaire* de désinsertion professionnelle
* S2 < Y→ *Probabilité Forte* de désinsertion professionnelle

Avec S1 = 2,68 et S2 = 3,22

* Pour rappel les propriétés du score impliquent un taux de faux positif et faux négatifs à garder en tête (Pour S1 = Sensibilité 80%, Spécificité 60% et Pour S2 = Sensibilité 56%, Spécificité 80%)

Figure 1 : Schéma de l’interprétation de l’IRDP

**Probabilité Faible**

**Probabilité intermédiaire**

**Probabilité Forte**

**Score IRDP**

**S1 = 2,68**

**S2 = 3,22**

Point d’attention sur la qualité et l’exhaustivité des données :

L’IRDP a été créé à partir de données recueillies quotidiennement dans le DMST. Il est donc très sensible à la qualité et à l’exhaustivité des données renseignées. Dans un souci d’amélioration de l’IRDP, une attention particulière doit être apportée aux données collectées. Bien que l’IRDP actuel ne soit pas précis sur ces aspects (CIM-10, thésaurus), ses performances pourraient être améliorées avec un codage plus précis. Nous recommandons donc une attention accrue à la qualité du codage pour les futures études et les potentielles mises à jour de l’IRDP. En plus des données du score, le recueil des données d’inaptitude, d’annexe 4, d’orientation médicale, d’orientation sociale, de sollicitation de la cellule PDP, d’invalidité (catégorie), d’incapacité permanente (rente ou non), d’étude de poste et de RQTH est pertinent.